

Ministry of Education

Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**Ministère de l'Éducation**

Ministre

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Le 6 mars 2017

Mesdames et Messieurs,

Vous ne serez probablement pas surpris d'apprendre qu'au cours des derniers mois les répercussions des nouvelles subventions pour les installations destinées aux élèves – notamment dans les collectivités rurales et éloignées de l'Ontario – ont été portées à l'attention de notre gouvernement. Nous tenons à souligner que notre gouvernement soutient et valorise toutes les collectivités de la province; aussi, les conseils scolaires et municipalités doivent-ils s'efforcer de travailler en collaboration afin que nos élèves puissent bénéficier d'expériences positives dans les collectivités où ils vivent.

Comme vous le savez, tant les fermetures d'écoles que les regroupements d'écoles font partie des décisions les plus difficiles que doivent prendre les conseils scolaires, notamment dans les collectivités rurales et éloignées. L'Ontario confie aux conseils scolaires la responsabilité d'examiner leurs besoins en matière d'installations et de veiller à ce que leurs décisions à ce chapitre favorisent le rendement et le bien-être des élèves.

Nous savons que certaines régions de l'Ontario sont confrontées à des défis démographiques, tandis que d'autres connaissent une forte croissance. Nous tenons à ce que tous nos partenaires communautaires sachent que notre gouvernement s'engage à trouver des solutions qui répondront aux besoins locaux et aux besoins en matière d'éducation des élèves de l'Ontario.

Dès le printemps prochain, notre gouvernement lancera une consultation sur de nouvelles approches visant à favoriser l'éducation dans les collectivités rurales et éloignées. Trois adjoints parlementaires et députés, Messieurs Granville Anderson, Grant Crack et Lou Rinaldi, recueilleront des commentaires sur la façon dont notre province peut davantage renforcer l'avenir de l'éducation dans les régions rurales. De plus, nous vous informons de la façon dont notre gouvernement continuera d'appuyer les prises de décision à l'échelle locale ainsi que la création de collectivités complètes.

.../2

Recherche de possibilités d'utilisation commune des installations par les conseils scolaires

Les collectivités et le gouvernement s'attendent à ce que les quatre systèmes scolaires ontariens optimisent les possibilités de co-occupation. Avant de commencer à apporter des modifications aux installations destinées aux élèves en procédant à des fermetures, notre gouvernement souhaite vivement que les conseils scolaires explorent tous les accords potentiels d'utilisation commune des locaux avec des conseils coïncidents, notamment afin de maintenir la présence d'une école dans les collectivités rurales et éloignées. Parmi les 4 900 écoles ontariennes, seules 37 ont passé des accords d'utilisation commune des locaux en vertu desquels des élèves d'un ou de plusieurs conseils partagent des installations.

En juillet 2013, avant de lancer le Programme d'immobilisations prioritaires 2014, le ministère de l'Éducation avait exprimé sa préférence pour ce type de projets d'utilisation conjointe et s'était engagé à examiner de telles propositions en priorité. Par ailleurs, le ministère de l'Éducation s'est [engagé](#) à fournir 600 000 dollars en vue d'aider les conseils scolaires à trouver des possibilités d'utilisation commune des écoles. Ce financement est alloué d'une part pour aider les conseils scolaires à entamer un tel processus et à effectuer une planification conjointe afin d'élaborer éventuellement des propositions d'utilisation commune des écoles, et, d'autre part, pour entreprendre des études commandées par le ministère de l'Éducation visant à présenter les expériences d'utilisation conjointe et à concevoir une trousse à outils dont les conseils scolaires pourraient se servir pour développer l'utilisation commune d'écoles.

Le ministère de l'Éducation examinera toutes les propositions de travaux d'immobilisations présentées par les conseils scolaires aux fins de l'obtention d'un financement ministériel destiné à des projets de construction d'écoles, d'agrandissement ou de regroupement. Il veillera ainsi à ce que toutes les possibilités d'utilisation commune par les conseils aient été étudiées, avant d'accorder un financement.

Importance des partenariats entre les conseils scolaires et les municipalités

Nous avons récemment eu le plaisir de discuter avec nombre de nos partenaires des municipalités et des conseils scolaires. Ces échanges ont mis en lumière de nombreux exemples positifs de collaboration et de planification locale conjointe entre les conseils scolaires et les municipalités. Nous avons cependant entendu qu'il y avait parfois des incohérences et des difficultés en ce qui concerne la collaboration communautaire, notamment dans les cas où les municipalités et les collectivités ne se sentent pas impliquées de manière constructive dans les examens des installations destinées aux élèves. De nombreuses raisons peuvent expliquer ces difficultés ; nous souhaitons toutefois rappeler aux conseils scolaires et aux municipalités que pour faciliter la participation des parties visées, nous avons fourni des outils en vue de mener à bien un tel processus et de satisfaire aux attentes de la province à cet égard :

- **Consultation communautaire annuelle** : la *Loi sur l'aménagement du territoire* de l'Ontario et la *Loi sur les redevances d'exploitation* ont été révisées en 2015 afin d'aider à créer des collectivités complètes et de permettre aux citoyens d'avoir aux chapitre, et de manière plus significative, en ce qui concerne la façon dont leurs quartiers devraient croître. De plus, la [Ligne directrice relative à la planification communautaire et aux partenariats](#) du ministère de l'Éducation a été présentée en 2015. Elle veille à ce que chaque conseil scolaire organise au moins une réunion par année pour discuter avec les collectivités et les intervenants concernés de ses plans d'immobilisations et des possibilités de partenariats en matière d'installations et de planification conjointes. Certains conseils scolaires nous ont dit que ces réunions ne réussissaient pas à rassembler un grand nombre de personnes et certaines collectivités nous ont dit qu'elles n'avaient pas été informées de leur tenue. Il est impératif que ces réunions impliquent l'ensemble des intervenants concernés et facilitent un véritable dialogue entre les conseils scolaires et les collectivités impliquées. De plus, les politiques des conseils scolaires doivent tenir compte de la ligne directrice avant d'entreprendre de nouveaux examens des installations. Pour être efficaces, ces réunions nécessitent une participation et une présence communautaires ainsi que la présence d'un véritable esprit de partenariat de la part de chacune des parties.
- **Ligne directrice relative à l'examen portant sur les installations destinées aux élèves**: la [Ligne directrice relative à l'examen portant sur les installations destinées aux élèves](#) a été révisée en 2015 à la suite de consultations auprès des conseils scolaires, des municipalités et d'autres partenaires communautaires afin de rendre le processus d'examen plus efficace. Parmi ces modifications figurait une nouvelle exigence voulant que les municipalités et les partenaires communautaires soient consultés concernant les éventuels changements qui touchent les installations. Nous espérons que cette mesure débouchera sur la pleine participation des conseils scolaires et des municipalités, et nous espérons que tous les avis et les commentaires des municipalités, notamment les répercussions économiques et communautaires locales, le cas échéant, seront pris en compte dans le rapport final du personnel et dans les conseils fournis aux conseillères et conseillers scolaires. Le nouveau processus exige également que les conseils scolaires formulent des propositions concrètes sous forme de recommandations préliminaires du personnel. Elles ne doivent pas être considérées comme des résultats préétablis, mais plutôt comme un moyen de veiller à ce que l'accent soit mis sur la participation.

Notre gouvernement s'attend à ce que les conseils scolaires et les collectivités déploient des efforts, de façon active et soutenue, afin de nouer et d'entretenir des relations positives et inclusives les uns avec les autres.

Les modifications apportées en 2015 à la Ligne directrice relative à l'examen portant sur les installations destinées aux élèves ont également modifié l'exigence minimale relative aux profils informatifs d'écoles, partagés au début d'un examen des installations, qui ne doivent plus présenter de renseignements expliquant l'importance de l'école pour l'économie locale. Cette modification a été apportée afin de tenir compte des commentaires des conseils scolaires qui ont fait valoir que ces renseignements ne sont pas facilement accessibles ou qu'ils n'entrent pas dans leur domaine d'expertise, et qu'ils pourraient être mieux reflétés dans les commentaires des partenaires municipaux et communautaires.

Bien que les décisions concernant les installations doivent avoir comme objectif principal de favoriser le rendement et le bien-être des élèves, cette modification ne visait pas à diminuer l'importance de la participation des collectivités lorsqu'il s'agit de comprendre l'incidence des changements touchant les installations, ni à interdire aux conseils scolaires de tenir compte de l'incidence de leurs rapports finaux ou de leurs délibérations sur les collectivités et les économies locales.

À l'avenir, notre gouvernement examinera comment l'incidence sur la collectivité pourrait être incluse dans le processus d'examen des installations destinées aux élèves, notamment l'impact prévu sur le rendement des élèves, les transports et les résultats. Nous collaborerons avec les municipalités et les conseils scolaires pour savoir comment le gouvernement pourrait soutenir de façon optimale ce type d'analyse dans le processus d'examen des installations destinées aux élèves.

Création de carrefours communautaires dans les écoles

Par l'entremise de la conseillère spéciale de la première ministre, Karen Pitre, notre gouvernement réfléchit à la manière dont nous pourrions utiliser les biens publics de manière à prendre en compte le mieux possible l'intérêt des collectivités locales. Un carrefour communautaire peut être une école, un centre de quartier ou un autre espace public offrant des services coordonnés tels que des services éducatifs et sociaux, un soutien à la petite enfance ou des soins de santé.

De nombreuses écoles disposent de locaux exploités par des organismes communautaires, ou pouvant l'être, grâce à un bail ou à d'autres accords, lorsque les locaux ne sont pas destinés à une utilisation scolaire. La province a encouragé les conseils scolaires à collaborer avec les collectivités locales et a publié en 2015 la Ligne directrice relative à la planification communautaire et aux partenariats afin de favoriser ces possibilités.

Nous avons également réalisé un certain nombre d'investissements afin d'appuyer cet objectif, notamment :

- **Fonds d'immobilisations pour les rénovations des écoles hébergeant un carrefour communautaire** : le ministère de l'Éducation a annoncé [l'octroi de 50 millions de dollars](#) en novembre 2016 afin de soutenir la rénovation des locaux scolaires disponibles à des fins d'utilisation par de nouveaux partenaires communautaires, ou d'améliorer l'accessibilité des écoles afin de permettre une utilisation communautaire des locaux.
- **Fonds d'immobilisations pour les espaces de remplacement communautaires** : si un établissement scolaire initial accueillant des partenariats communautaires est fermé ou vendu, des fonds d'immobilisations seront alloués pour des locaux de remplacement destinés aux partenaires communautaires admissibles dans les nouvelles écoles, pour l'agrandissement des locaux ou pour des travaux de rénovation d'écoles existantes. D'autres précisions concernant l'admissibilité à ce nouveau programme seront fournies avant l'appel à candidatures du Programme d'immobilisations prioritaires 2017 du ministère de l'Éducation.

De plus, les écoles excédentaires ont été identifiées comme des carrefours communautaires potentiels dans certaines collectivités, et notre gouvernement réaffirme sa volonté d'entamer les prochaines étapes de cette stratégie :

- **Nouveaux règlements relatifs à l'aliénation ou la location de biens excédentaires** : les modifications apportées au [Règl. de l'Ont. 444/98](#) ont permis de doubler le délai minimal actuel relatif à la circulation des biens scolaires excédentaires, qui passe de 90 à 180 jours, et d'allonger la liste des entités pouvant présenter une offre d'achat avant qu'un bien scolaire excédentaire ne soit mis sur le marché ouvert. Ces modifications visent à permettre la réutilisation des biens scolaires excédentaires pour créer des projets de carrefours communautaires éventuels lorsqu'il existe un plan d'activités viable et que les partenariats nécessaires à la création d'un carrefour communautaire ont été établis.
- **Aliénation de biens excédentaires de conseils scolaires** : en 2017-2018, nous allons examiner les recommandations du rapport [Les carrefours communautaires en Ontario : un cadre stratégique et plan d'action](#) concernant la vente des biens scolaires excédentaires à un prix inférieur à la juste valeur marchande, lorsqu'il est dans l'intérêt de la province de créer des carrefours communautaires viables, tout en préservant l'intégrité des conseils scolaires.

- **Sommet sur les carrefours communautaires:** nous sommes aussi heureux d'annoncer que le Sommet sur les carrefours communautaires aura lieu du 1er au 3 mai 2017. Des conférenciers, des ateliers pratiques et des possibilités d'interaction et d'apprentissage seront au programme.

Nous sommes conscients que la planification des partenariats stratégiques ne peut pas se faire rapidement ou facilement, c'est la raison pour laquelle lorsque les collectivités et les conseils scolaires trouvent des solutions novatrices pour satisfaire les besoins locaux grâce aux possibilités offertes par la création de carrefours communautaires dans les locaux scolaires faisant l'objet d'un examen des installations, nous prions les conseils scolaires et les municipalités offrant de telles possibilités d'en informer la Direction des politiques et des programmes d'immobilisations du ministère de l'Éducation et la Division des politiques en matière de carrefours communautaires du ministère de l'Infrastructure à community.hubs@ontario.ca, de préférence avant le Sommet sur les carrefours communautaires. Nous nous efforcerons de collaborer avec nos partenaires pour veiller à ce que ces possibilités soient prises en compte, tout en respectant les ressources existantes.

Dans certains cas, ceci pourrait inclure la prestation de services de facilitation afin de permettre aux organismes communautaires, aux municipalités et aux conseils scolaires d'élaborer leurs propositions de carrefours communautaires.

Améliorer l'éducation dans les collectivités rurales et éloignées

Les collectivités rurales et éloignées de l'Ontario ont été touchées par des tendances socio-économiques diverses. Nous savons également que l'avenir ne ressemblera pas au passé. Pour favoriser la prospérité des collectivités rurales, notre gouvernement sait que les élèves doivent bénéficier d'une éducation d'excellente qualité, de programmes communautaires locaux solides et de stratégies économiques locales novatrices. C'est la raison pour laquelle nous avons pris des mesures pour soutenir les écoles des régions rurales et éloignées :

- **Favoriser l'expansion de l'accès à large bande :** notre gouvernement concrétise l'engagement qu'il a pris dans le budget de 2016 consistant à accorder un accès à large bande sécuritaire et abordable à tous les élèves et éducatrices et éducateurs de l'Ontario, en particulier dans les régions du Nord et les régions éloignées de l'Ontario, afin d'assurer un accès équitable à des occasions d'apprentissage variées et innovantes.

- **Favoriser les occasions d'apprentissage électronique** : notre gouvernement assure un accès sécuritaire à l'environnement d'apprentissage virtuel provincial qui soutient la mise en œuvre de cours d'apprentissage électronique qui risqueraient autrement de ne pas être offerts près du domicile d'une ou d'un élève. Par ailleurs, nous investissons plus de 6 millions de dollars dans la prestation de cours d'apprentissage à distance offerts par le Centre d'études indépendantes de TVO, afin de permettre aux élèves de tous les milieux d'obtenir les titres de compétence nécessaires sur le plan éducatif. Ces mesures favorisent un accès équitable et opportun aux cours donnant droit à un crédit.
- **Financement destiné aux conseils scolaires des régions rurales et éloignées** : nous avons fait en sorte que la formule de financement de l'éducation repose moins sur l'effectif. Depuis 2012-2013, le financement annuel des Subventions pour les besoins des élèves a augmenté de près de 200 millions de dollars ou de 5,7 %. Par ailleurs, nous avons apporté les modifications suivantes à la formule de financement pour satisfaire les besoins singuliers des collectivités rurales et éloignées :
 - Augmentation du financement pour payer le coût plus élevé d'achat des biens et des services pour les petits conseils scolaires et ceux des régions rurales.
 - Investissements sous forme de suppléments destinés aux écoles des régions rurales pour financer les coûts de chauffage, d'électricité et d'entretien des locaux excédentaires dans les écoles qui se trouvent à une grande distance de l'école la plus proche.
 - Introduction de nouveaux facteurs qui tiennent compte de la distance et de la dispersion des écoles lorsqu'il s'agit de répartir le financement destiné à l'enfance en difficulté.
 - Financement du recrutement de directrices et directeurs supplémentaires dans les écoles qui combinent des élèves du palier élémentaire et secondaire, en fonction du niveau des effectifs.
 - Financement d'un nombre minimum d'enseignantes et d'enseignants et d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance dans les écoles des régions éloignées comptant un effectif restreint.

Nous espérons que les consultations que nous lancerons au printemps mettront en évidence de nouveaux moyens d'améliorer de façon proactive la qualité et le mode de prestation de l'éducation dans les collectivités rurales et éloignées de l'Ontario.

Nous collaborerons avec nos partenaires pour finaliser les détails de ce processus de consultation et nous les partagerons avec vous dans les prochaines semaines.

Conclusion

Plusieurs initiatives gouvernementales sont actuellement mises en œuvre pour créer des collectivités complètes, qu'elles soient situées dans des régions urbaines, rurales, éloignées ou du Nord. Chaque collectivité a des besoins différents et il est primordial que nous collaborions.

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées et suggestions afin de nous permettre de nous adapter à l'évolution de la démographie et des besoins de nos collectivités.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

[Original signé par]

[Original signé par]

L'honorable Bob Chiarelli

L'honorable Mitzie Hunter

c.c. : L'honorable Bill Mauro, ministère des Affaires municipales de l'Ontario
L'honorable Jeff Leal, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
Association des municipalités de l'Ontario
Rural Ontario Municipal Association
Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)
Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)
Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)

